2022/121

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
Le 30 juillet à 9 h 30
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

Nombre de conseillers :
En exercice.....15
Présents..... 12
Votants..... 15
Absents.....0

Date de la convocation : 26/07/2022

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, MAR
TIN Jean-Philippe, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIDAL Didier.
PROCURATIONS : Madame DELEU Françoise a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur VIDAL Claude donné procuration à Madame COBO Rolande et Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à Madame MASSON Aurélie.
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 8
DELIBERATION N° 13
BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Considérant que le conseil municipal de la commune de Saint Jean du Bruel doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2021 de la trésorière de la commune, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021,

Considérant que le compte de gestion 2021 constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur,

Considérant que le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
Et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe du village vacances du comptable pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021 et qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30 juillet 2022.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Lysiane TENDIL

Acte dématérialisé

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du Bruel
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP7007, 31068 Toulouse Cedex 7 par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http:/www.telerecours.fr »

Accusé de réception en préfecture
012-211202312-20220730-20220730007_13-DE
Reçu le 05/08/2022